



Assemblée générale

Distr. générale
24 septembre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Sixième Commission

Questions renvoyées à la Sixième Commission

Note du Secrétariat

1. À la 3^e séance plénière de sa soixante-treizième session, tenue le 21 septembre 2018, l'Assemblée générale a pris des décisions relatives à la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour (voir [A/73/252](#)), notamment pour ce qui est de celles renvoyées à la Sixième Commission (voir annexe).
2. L'attention de la Commission est appelée sur les parties pertinentes des sections III et IV du rapport du Bureau ([A/73/250](#)) concernant l'ordre du jour des grandes commissions et sur les recommandations relatives à l'organisation de la session formulées à la section II dudit rapport. Ces recommandations ont également été approuvées par l'Assemblée générale à sa 3^e séance plénière.



Annexe

Questions renvoyées à la Sixième Commission

1. Élection des bureaux des grandes commissions [point 5].

F. Promotion de la justice et du droit international

2. Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies [point 79].
3. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa cinquante et unième session [point 80].
4. Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international [point 81].
5. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-dixième session [point 82].
6. État des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés [point 83].
7. Examen de mesures propres à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires [point 84].
8. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation [point 85].
9. L'état de droit aux niveaux national et international [point 86].
10. Portée et application du principe de compétence universelle [point 87].
11. Protection des personnes en cas de catastrophe [point 90].
12. Renforcement et promotion du cadre institué par les traités internationaux [point 91].

H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

13. Mesures visant à éliminer le terrorisme international [point 111].

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

14. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale [point 123].
15. Planification des programmes [point 137].
16. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies [point 147].
17. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte [point 167].
18. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turcique [point 169].

19. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Union économique eurasiennne [point 170].
 20. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté des démocraties [point 171].
 21. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au secrétariat de la Convention de Ramsar sur les zones humides [point 172].
 22. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds pour l'environnement mondial [point 173].
 23. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Nouvelle Banque de développement [point 174].
 24. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil international pour l'exploration de la mer [point 175].
 25. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation européenne de droit public [point 176].
 26. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures [point 177].
 27. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral [point 178].
-